

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7920

présenté par

M. Lachaud, M. Ruffin, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terrenoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« réagiraient davantage au contexte contemporain de l'année »

les mots :

« augmenteraient grâce à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous souhaitons rappeler que si le Gouvernement faisait le choix de mettre en œuvre des dispositifs efficaces pour garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, on compterait 8 milliards d'euros supplémentaires de cotisation sociale dans les recettes des caisses de retraite. Les femmes touchent aujourd'hui 28,5 % de moins que les hommes pendant leur vie active dans le secteur privé, en grande partie car elles travaillent dans des métiers moins bien payés.

L'inaction du Gouvernement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au travail coûte cher à notre système de retraite."